



Procès-Verbal du Conseil Communautaire

Jeudi 16 Avril 2026

L'an deux mil vingt six, le **Jeudi 16 Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la Présidence de Serge CAILLOT, Président sortant, puis la Présidence de M. Guy LAFFAYE, doyen d'âge, puis sous la Présidence de Jocelyne GUERIN, Présidente.

Date de la convocation :

9 Avril 2026

Date d'affichage Liste des Délibérations :

23 Avril 2026

Etaient présents :

Achun : Nicolas DECOURCHELLE

Alluy : Emmanuel PERRIN

Aunay en Bazois : William BARDOT

Avrée : Martine DUMONT

Biches : Annie LECERF

Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT

Cercy-la-Tour : Michel MULOT ;
Florence CIBIK ; Jacques DUBRESSON

Charrin : Hervé GARÇON

Gilles TEULADE

Chatillon-en-Bazois :

Jean-Christophe SAVE ; Christine
MASCARELLO ; Denis ARLAUD

Chiddes : Eric VANNIER

Chougny : Thierry LAPORTE

Dun sur Grandry :

Gwendoline CLAISSE

Fléty : Romain COUGNY

Fours : David BONGARD

Izenay : Pascal PETIT

La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN

Lanty : Joanna KAMINSKA-GALL

Larochemillay : Nathalie MICHON

Limanton : Patrick REVENEAU

Luzy : Jocelyne GUERIN, Didier
GUERIAUX, Florence CHANDIOUX,

Catherine BRESTEAU ; Thierry

DESCOURS, Jean-Claude

DESRAYAUD ; Gislaine VINCENT

Maux : Alice COURANJOU

Millay : Gilles TALPIN

Montambert : Marie-Christine ROY

Montapas : Jean-Pierre FREGUIN

Montaron : Monique JOUAULT

Mont et Marré : Sylvain BONNODOT

Montigny sur Canne : Daniel MAILLAULT

Moulins-Engilbert : Marie-Claire

RANVIER, Manuel HOUSSAIS ; Jean-Paul
LAMBOURG, Elisabeth JOSSE ; Serge
DUCREUZOT

Ougny : Michel DURAND

Poil : Vincent GOUEFFON

Préporché : Fabrice PAUCHARD

Supplée Estelle BLAUDIER

Rémilly : Jean-Paul MARGERIN

Saint Gratien SAVIGNY :

Jean-Paul REVERDIAU

Saint Hilaire Fontaine :

Sylvie DE QUATREBARBES

Saint-Honoré les Bains :

Didier BOURLON,

Raymond MATHIEU

Saint Seine : Jean-Marc GALERA

Savigny Poil Fol : Bruno HERVÉ

Semelay : Guy LAFFAYE

Sermages : Pas de délégués
actuellement

Tamnay en Bazois : Christian SIMONET

Tazilly : Pascal GUERIN

Ternant : Olivier FOREST

Thaix : David JOYEUX

Tintury : Pascale CHAMARD

Vandenesse : Yves PERRAUDIN

Villapourçon : Patrick LORGÉ

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

PÔLE

MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

Conseillers communautaire suppléants présents :

M. BENOIST Marie-Bernard (Alluy), M. Nicolas DESOINDRE (Biches), Mme Catherine MICHOT(Brinay)
Mme Céline VIGNERON (Chiddes) ; Mme Bernadette DOUSSOT (Isenay) ; Mme Yvette MUNARI-
PAUCHARD (Limanton) ; M. Eric LAHAYE (Montigny sur Canne).

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire :	66
- Présents :	61
- Procurations :	4
- Qui ont pris part à la délibération :	65

Procurations de :

- 1 – M. François COMTE à M. Michel MULOT
- 2 – M. Gilles GONIN à M. Thierry DESCOURS
- 3 – Mme Véronique VALET à Mme Florence CIBICK
- 4 - M. Jean-François LOREAU à M. David BONGARD

Secrétaire de séance : Christine MASCARELLO

Assistaient également à la réunion :

Anne FALANTIN, Directrice du pôle Finances de la CCBLM.

Marie CAZAU, Directrice du pôle Services Techniques de la CCBLM.

Chrystelle FORTIER-LAUMAIN, Directrice des Ressources Humaines de la CCBLM.

Baptiste PERRIER, Directeur du pôle du Développement de la CCBLM.

Jean-Sébastien HALLIEZ, Directeur du pôle Commande Publique et Juridique de la CCBLM.

Maëlle GRANGEON, Directrice Générale des services de la CCBLM.

ORDRE DU JOUR :

- Installation du conseil communautaire.
- Election du Président.
- Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau.
- Election des vice-présidents et des autres membres du bureau.
- Lecture de la charte de l'élu local.
- Délégation de pouvoir au Président et au Bureau communautaire.
- Validation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026.
- Questions diverses.

LISTE DES DELIBERATIONS du 16 Avril 2026

Conseil Communautaire du 16 Avril 2026

Secrétaire de Séance : Christine MASCARELLO

Numéro	Date	Pôle/Service	Compétence	Objet de la délibération
2026_CC_076	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du Président de l'EPCI
2026_CC_077	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Détermination du nombre de Vice-Président et autres membres du bureau
2026_CC_078	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election de la 1 ^{er} Vice-Présidente
2026_CC_079	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 2 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_080	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election de la 3 ^{ème} Vice-Présidente
2026_CC_081	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 4 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_082	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 5 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_083	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 6 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_084	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 7 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_085	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 8 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_086	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election de la 9 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_087	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 10 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_088	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 11 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_089	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election du 12 ^{ème} Vice-Président
2026_CC_090	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Election d'un autre membre du bureau
2026_CC_091	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Délégation de pouvoir
2026_CC_092	16/04/2026	Direction générale	Services généraux	Adoption du PV du CC du 5 Mars 2026

Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Liste des devis :

Assainissement :

- EBE OSER : Transport Echantillon d'eau : Devis N°DEV000289 de 250,00 € H.T
- BRENTAG SA : Achat chlorure : Devis N°20502860 de 1814,88 € T.T.C
- ETS ROUSSEAU : Curage réseau St Honoré : Devis N° 230 226 de 480,00 € H.T
- ETS MILLOT : Mise à dispo hydrocureur : Devis N°DE4527 de 2000,00 € H.T

- SAUR : Remplacement dégrilleur Fours : Devis N°Q-73370 de 22800,00 € H.T
- VALTERRA : Transfert boues de Châtillon à Cercy : Devis N°bfc-of-26-115 de 4090,00 € H.T
- VEOLIA : Suivi agronomique des boues Moulins : Devis N0 34-135-25 de € H.T.
- GARAGE PETILLOT : Réparation Véhicule assainissement : Devis N°DE102933 de 97,98 € H.T
- GARAGE PETILLOT : Réparation Véhicule Kangoo II : Devis N°DE102963 de 204,28 € H.T

Voirie :

- SARL TOURLIER : Achat EAF Commune Cercy : Devis N°DV8657 de 1706,84 € H.T
- NTM Corbigny : Achat EAF ZAE Alluy : BC de 114,00 € H.T
- TC TRANSPORT : Transport Commune Cercy : Devis N°VIA2602260875 de 615,00 € H.T
- Laurent GEY : Curage des Fossés Aunay en Bazois : Devis N°000023 de 1600,00 € H.T
- TP LARTEAU : Travaux Commune Rémilly : Devis N°DE044 de 1385,90 € H.T
- NTM Corbigny : Achat EAF Commune de Limanton : BC de 570,00 € H.T
- TP DROUARD : Achat EAF Commune St Gratien Savigny : BC de 256,00 € H.T
- NTM Corbigny : Achat EAF Commune de Sermages : BC de 157,32 € H.T
- NOREMAT : Achat petit matériel Voirie : Devis N° 26077037 de 243,56 € H.T
- DEPUSSAY : Achat petit matériel Voirie : Devis N° 26250004 de 462,66 € H.T
- SARL DESCHAMPS TP : Voirie Communale : Devis N° DEV00000233 de 2166,67 € H.T
- NTM Corbigny : Achat EAF Châtillon en Bazois : BC de 114,00 € H.T
- KANTEO : Achat Grave Commune Fours : Devis N°00121 de 431,10 € H.T
- KANTEO : Achat Grave Commune Charrin : Devis N°00127 de 465,90 € H.T
- KANTEO : Achat EAF Commune Luzy : Devis N°00156 de 2463,25 € H.T
- KANTEO : Achat Grave Commune Chiddes : Devis N°00364 de 214,63 € H.T
- KANTEO : Achat Grave Commune Charrin : Devis N°00206 de 465,90 € H.T
- SERVICE VOIRIE : Achat carburateur : Devis N°113 de 304,61 € H.T.
- NTM Corbigny : Achat EAF Commune de St Gratien Savigny : BC de 114,00 € H.T
- Laurent GEY : Broyage des haies FLETY : Devis N°2025-0000322 de 5500,00 € H.T
- DEPUSSAY : Vidange véhicule voirie : Devis N°26250009 de 286,51 € H.T

Travaux :

- ENTREPRISE LEJAULT : Travaux électriques Maison Générations :
Devis N°02029 de 715,84 € H.T
- SA BARBOT : Achat PEINTURE Maison Générations : Devis N°W2605000665 de 169,20 € H.T
- DORAS : Achat petit matériel : Devis N°88062657-001 de 259,69 € H.T
- SARL PATRICK PIRIOT : Travaux Gare de Luzy : Devis N° DE25138 de 2081,10 € H.T
- CEME : Travaux électriques borne autopartage : Devis N°02-008225 de 3759,31 € H.T
- NICOLAS DESOINDRE : Réparation Grille Centre Social : Devis N°DC1024 de 679,00 € H.T
- BOIS CONCEPT : Achat Volets Maison des Générations : Devis N°01238 de 4672,22 € H.T
- BOIS CONCEPT : Achat Volets Maison des Générations : Devis N°01240 de 18092,62 € H.T
- LEGALLAIS : Travaux Maison Santé Châtillon : Devis N° 82410050/2 de 249,41 € H.T.
- AUBADE : Achat petit matériel : Bon de commande de 1062,14 € H.T.

Culture :

- 800 LITRES DE PAILLE : Ateliers CLEA : Devis N°D-2026-02-4 de 954,10 € T.T.C.

- INTERFACE : Résidences artistiques LUZY : Devis N°030126 de 250,00 € T.T.C.
- INTERFACE : Résidences artistiques MOULINS-ENGILBERT :
Devis N°030226 de 3350,00 € T.T.C.
- LES JARDINS DE MIRLOUP : Ateliers CLEA : Devis N°I-26-03-1 de 508,10 € T.T.C.
- AEROGRAF : Ateliers CLEA : Devis N°654043 de 2143,00 € T.T.C.
- L'ART ET LA MANIERE : Ateliers CLEA : Devis N°84 de 180,00 € T.T.C.
- MICHELE ANDRIOT : Location Gîte Ateliers CLEA : Devis de 91,60 € T.T.C.
- BAOMEN : Spectacles « Elie » 2 représentations : Devis N°202603_02 de 1800,00 € T.T.C.

Déchets Ménagers :

- SARL GARAGE PETILLOT : Réparation Citroën Berlingo : Devis N°DE102929 de 146,48 € H.T.
- SARL GARAGE PETILLOT : Réparation Renault Maxity : Devis N°DE102931 de 236,91 € H.T.
- SARL GARAGE PETILLOT : Vidange Renault Master : Devis N°DE102947 de 150,23 € H.T.
- DEPUSSAY : Achat batterie : Devis N° 26240033 de 387,23 € H.T.
- PIRTEK : Achat petit matériel : Devis N°DE91ETA1108 de 240,46 € H.T.
- SIEEEN : Eclairage Publique Déchetterie Cercy : Devis N° 21852247 de 2300,00 € H.T.
- DEPUSSAY : Achat Milwaukee : Devis N° 26240038 de 599,00 € H.T.
- GILLARD CONSTRUCTEUR : Intervention panne électrique : Devis N°5001434 de 1160,00 € H.T.

Tourisme :

- UNFINITI : Achat tablette LENOVO OT : Devis N°D20260205738 de 1197,70 € H.T.
- VOYAGE GONIN : Voyages OT : Devis N°111463 de 355,00 € T.T.C.
- INORE GROUP : Impression Livrets producteurs : Devis N°DE121602/00 de 1470,00 € H.T.
- MASCOT : Formation BRIDGE Fanny TASSEL : Devis N°10-20/02/26 de 350,00 € H.T.

Chantier d'insertion :

- MECALEX : Achat débroussailleuse : Devis N°DE109 de 1544,78 € H.T.
- MOULINS MOTOCULTURE : Achat désherbeur thermique : Devis N°2026-034 de 2090,00 € H.T.

Urbanisme :

- SPRINT FABREGUE : Achat registre enquête publique : Devis N°150260 de 400,50 € H.T.
- SPRINT FABREGUE : Achat registre de concertation : Devis N°06321 de 332,52 € H.T.
- CENTRE France PUBLICITE : Avis Modification simplifiée PLU Luzy :
Devis N° CF230511 de 198,50 € H.T.
- CENTRE France PUBLICITE : Approbation Révision carte Montambert :
Devis N° CF232211 de 154,46 € H.T.
- CENTRE France PUBLICITE : Prescription révision allégée PLU Cercy la Tour :
Devis N° CF232212 de 171,28 € H.T.

Divers :

- UNFINITI : Achat borne d'accès WIFI Site de Cercy: Devis N°D20260205729 de 251,00 € H.T.
- CASSIER COMBUSTIBLES : Achat granulés Maison Santé Chatillon :
Devis N°00164550 de 3381,80 € H.T.
- CASSIER COMBUSTIBLES : Achat granulés Site de Cercy la Tour :
Devis N°00164552 de 3381,80 € H.T.
- CASSIER COMBUSTIBLES : Achat Fuel CCBLM Site de Chatillon :
Devis N°00164554 de 2100,00 € H.T.
- PITNEY BOWES : Achat Cartouche encre Machine à affranchir de Luzy :
Devis de 261,60 € H.T.
- EVA ROUSSEL : ANP Présentation graphique portrait habitant / paysage croisé :
Devis N°20260120-001 de 7657,00 € H.T.
- UNFINITI : Achat webcam + micro ordi Cristèle GIRARD : Devis N°D20260305810 de 37,04 € H.T.
- TP LARTEAU : Travaux borne autopartage Luzy : Devis N°DE04531 de 3516,00 € H.T.

- LDLC : Achat petit matériel informatique : Devis N° DV20260323009H de 1478,83 € H.T.
- CONTACT SECURITE : Achat nécessaire boîte pharmacie :
Devis N° DV49006 de 45,67 € H.T.
- SAS EN DEUX DEUX : Location Salle de réunion + Restaurant :
Devis N° 2026 n°SC3 de 545,46 € H.T.
- SAS EN DEUX DEUX : Location Hébergement :
Devis N° 2026 n°SC3 TER de 63,63 € H.T.
- LDLC : Achat petit matériel informatique : Devis N° DV20260402008J de 1027,92 € H.T.
- UNFINITI : Renouvellement Antivirus : Devis N°D20260405931 de 1243,00 € H.T.
- SOCOTEC : Travaux Ecole de Production de Biches :
Devis N°2603154Y0000120 de 1560,00 € H.T.
- CONTACT SECURITE : Equipement trousse pharmacie DM : Devis N°DV49010 de 39,57€ H.T.
- CONTACT SECURITE : Equipement trousse pharmacie OT : Devis N°DV49009 de 15,33€ H.T.

Liste des décisions :

Compte-rendu des décisions prises par le **bureau communautaire du** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Pas de réunion de bureau communautaire

Liste des conventions :

Santé :

2026BGCONVSANTE01	12/03/2026	Convention extension Maison de Santé LUZY
2026BGCONVSANTE02	19/02/2026	Convention MAD espace de stationnement Maison de Santé de Chatillon_en_Bazois

Tourisme :

2026OTCONV03	09/04/2026	Convention de prestation de services 2026 LEBLANC Gérard
2026OTCONV04	23/04/2026	Convention de prestation de services 2026 NAIS MISS TERRES
2026OTCONV05	04/06/2026	Convention CERCIACUM 2026
2026OTCONV06	11/05/2026	Convention Sorties botaniques 2026
2018OTCONV01AV06	01/01/2026	Avenant n°6 Convention d'objectifs 2018_2019 OT/CCBLM

Déchets Ménagers :

2026OMCONV01	11/03/2026	Convention de MO déléguée réseau d'éclairage public déchetterie Cercy_la_Tour
--------------	------------	--

Service Généraux : Installation du Conseil Communautaire

Monsieur le Président procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Il dénombre 61 conseillers présents. Le quorum est atteint.

Nombre de voix délibératives : 65

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président(e), les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge, **M. Guy LAFFAYE** (L. 5211-9 du CGCT).

Désignation du secrétaire de séance : Christine MASCARELLO

Services Généraux : Election du Président de l'EPCI

2026_CC_076

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7, transposable à l'élection du Président par renvoi de l'article L.5211-10 du CGCT ;

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire en vue de procéder à l'élection du Président.

Le doyen d'âge, **M. Guy LAFFAYE**, prend la présidence de l'assemblée. Il dénombre 61 conseillers présents.

Le quorum est atteint.

Le doyen d'âge procède ensuite à l'élection du Président. Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Désignation de quatre assesseurs :

- **Mme Nathalie MICHON**
- **M. Thierry DESCOURS**
- **Mme Florence CIBICK**
- **M. Hervé GARÇON**

Le doyen d'âge procède à l'appel à candidature pour le poste de Président.

Le Conseil communautaire est appelé à élire son Président parmi 2 candidats :

- **Mme Jocelyne GUÉRIN**
- **M. Pierre TISSIER-MARLOT**

Chaque candidat expose ses motivations.

Chaque conseiller remet fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Dépouillement du vote :	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65

-Nombre de blancs	0
-Nombre de nuls	0
-Nombre de suffrages exprimés	65
-Majorité absolue	33
	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
ONT OBTENU : Mme Jocelyne GUÉRIN	36 Voix
M. Pierre TISSIER-MARLOT	29 Voix

Mme Jocelyne GUÉRIN ayant obtenu la majorité absolue pour les deux premiers tours ou la majorité relative pour le troisième tour, a été proclamée Présidente et a immédiatement été installée.

La séance est désormais présidée par **Mme Jocelyne GUÉRIN**.

Services Généraux : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

2026_CC_077

Mme la Présidente rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* ».

Le nombre de vice-présidents est limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du conseil communautaire (soit 14 dans notre cas), dans la limite de 15 vice-présidents, sauf si la délibération est prise à la majorité des deux tiers, auquel cas ce maximum est de 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de l'effectif du conseil communautaire, toujours dans la limite de 15 vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- fixe à 12 le nombre des Vice-présidents ;
- fixe à 1 le nombre des autres membres du bureau.

Service Généraux : Elections des membres de bureau

2026_CC_078

Election du premier(e) Vice-Président(e)

Candidat : **Mme Alice COURANJOU**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	10
-Nombre de nuls	1
-Nombre de suffrages exprimés	54
-Majorité absolue	28

ONT OBTENU : **Mme Alice COURANJOU** 54 Voix

Mme **Alice COURANJOU** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé première Vice-Présidente et a immédiatement été installée.

2026_CC_079

Election du deuxième Vice-Président(e)

Candidats : **M. David BONGARD**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	14
-Nombre de nuls	2
-Nombre de suffrages exprimés	49
-Majorité absolue	25

ONT OBTENU : **M. David BONGARD** 49 Voix

M. David BONGARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président et a immédiatement été installé

2026_CC_080

Election du troisième Vice-Président(e)

Candidats : **Marie-Claire RANVIER**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	8
-Nombre de nuls	1
-Nombre de suffrages exprimés	56
-Majorité absolue	29

ONT OBTENU : **Marie-Claire RANVIER** 56 Voix

Mme Marie-Claire RANVIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Présidente et a immédiatement été installée.

2026_CC_081

Election du quatrième Vice-Président(e)

Candidats : **Gilles TEULADE**
Pierre TISSIER-MARLOT

Suite à la candidature de M. Pierre TISSIER-MARLOT, M. Gilles TEULADE retire sa candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Candidat : **Pierre TISSIER-MARLOT**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	10
-Nombre de nuls	0
-Nombre de suffrages exprimés	55
-Majorité absolue	28
ONT OBTENU : Pierre TISSIER-MARLOT	55 Voix

M. Pierre TISSIER-MARLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président et a immédiatement été installé.

2026_CC_082

Election du cinquième Vice-Président

Candidats **Gilles TEULADE**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	12
-Nombre de nuls	1
-Nombre de suffrages exprimés	52
-Majorité absolue	27
ONT OBTENU : Gilles TEULADE	52 Voix

M. Gilles TEULADE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Vice-Président et a immédiatement été installé.

2026_CC_083

Election du sixième Vice-Président(e)

Candidats :- **David JOYEUX**
- **Patrick LORGÉ**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel			

n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	0
-Nombre de nuls	0
-Nombre de suffrages exprimés	65
-Majorité absolue	33
ONT OBTENU : David JOYEUX	25 Voix
Patrick LORGÉ	40 Voix

M. Patrick LORGÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-Président et a immédiatement été installé.

2026_CC_084

Election du septième Vice-Président(e)

Candidats : **Didier BOURLON**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	14
-Nombre de nuls	1
-Nombre de suffrages exprimés	50
-Majorité absolue	26
ONT OBTENU : Didier BOURLON	50 Voix

M. Didier BOURLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième Vice-Président et a immédiatement été installé.

2026_CC_085

Election du huitième Vice-Président(e)

Candidats : **Jean-Christophe SAVE**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	13
-Nombre de nuls	1
-Nombre de suffrages exprimés	51
-Majorité absolue	26

ONT OBTENU : **Jean-Christophe SAVE** **51 Voix**

M. Jean-Christophe SAVE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième Vice-Président et a immédiatement été installé.

2026_CC_086

Election du neuvième Vice-Président(e)

Candidats : **Florence CIBICK**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	11
-Nombre de nuls	0
-Nombre de suffrages exprimés	54
-Majorité absolue	28

ONT OBTENU : **Florence CIBICK** **54 Voix**

Mme Florence CIBICK ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième Vice-Présidente et a immédiatement été installée.

2026_CC_087

Election du dixième Vice-Président(e)

Candidats : **Nicolas DECOURCHELLE**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	12
-Nombre de nuls	1
-Nombre de suffrages exprimés	52
-Majorité absolue	27

ONT OBTENU : **Nicolas DECOURCHELLE** **52 Voix**

M. Nicolas DECOURCHELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé dixième Vice-Président et a immédiatement été installé.

Election du onzième Vice-President(e)Candidats : **Yves PERRAUDIN**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	17
-Nombre de nuls	4
-Nombre de suffrages exprimés	44
-Majorité absolue	23
ONT OBTENU : Yves PERRAUDIN	44 voix

M. Yves PERRAUDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé onzième Vice-Président et a immédiatement été installé.

Election du douzième Vice-President(e)Candidats : **Eric VANNIER**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	11
-Nombre de nuls	1
-Nombre de suffrages exprimés	53
-Majorité absolue	27
ONT OBTENU : Eric VANNIER	53 Voix

M. Eric VANNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé douzième Vice-Président et a immédiatement été installé.

Election d'un autre membre de bureauCandidats : **Manuel HOUSSAIS**

Dépouillement du vote :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
-Nombre de bulletins dans l'urne	65
-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-Nombre de votants	65
-Nombre de blancs	13
-Nombre de nuls	2
-Nombre de suffrages exprimés	50
-Majorité absolue	26
ONT OBTENU : Manuel HOUSSAIS	50 Voix

M. Manuel HOUSSAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé treizième Vice-Président et a immédiatement été installé.

Service Généraux : Lecture et adoption de la charte de l'élu local

Lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, la Présidente donne lecture de la charte de l'élu local, composés des droits et devoirs prévus par les articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT.

Article L1111-13 du CGCT

Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 du CGCT

Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la **charte de l'élu local** ainsi que les dispositions de l'article L.5214-8 du CGCT pour les communautés de communes. Une copie des articles auxquels il est fait référence dans ces diverses dispositions doit également être remise aux conseillers communautaires. (L. 5211-6 du CGCT)

Compte tenu de la nécessité pour les élus locaux, nouveaux comme renouvelés, de bien connaître leurs devoirs mais aussi leurs droits, la brochure « LE STATUT DE L'ELU(E) LOCAL(E) », rédigée par les services de l'AMF, a été envoyée aux conseillers communautaires.

Services Généraux : Délégation de pouvoir

2026_CC_091

Conformément à l'article L.5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme la Présidente explique qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Conseil Communautaire au bénéfice du Président de la Communauté de communes, des vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, ou du Bureau dans son ensemble.

Une telle délégation prend la forme d'une délibération et porte sur une ou plusieurs attributions du Conseil Communautaire, à l'**exception de sept matières qui ne peuvent pas être déléguées** :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en l'application de l'article L. 1612-15 du CGCT (lorsqu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget, ou qu'elle l'a été pour une somme insuffisante) ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;

Proposition de délégations :

Délégations des attributions du conseil communautaire à la Présidente de la CCBLM :

1.1 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget;

1.2 : Prendre toute décision de passation d'avenants aux conventions visées au 1.1 sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de franchir le seuil prévu de 20 000 € HT ;

1.3 : Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et de tout engagement financier (bons de commande, devis...) suivants : commandes passées dont le montant est inférieur ou égal à 20 000 € HT ;

1.4 : Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché, quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial inférieure à 5% ;

1.5 : Approuver tous avenants aux marchés ou conventions, quels que soient le montant, l'objet ou le mode de passation de ces marchés ou conventions, ayant pour objet de constater la modification ou le remplacement du titulaire ou l'allongement de la durée d'exécution des marchés ou conventions lorsque ceux-ci n'ont pas d'effet financier pour la communauté.

1.6 : Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice, défendre la communauté dans les actions en justice engagées contre elle, et autoriser à représenter la CCBLM chaque fois que les intérêts de celle-ci le justifieront.

1.7 : Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, commissaires de justice, commissaires enquêteurs et experts.

1.8 : Passer les contrats d'assurance, accepter les indemnités de sinistre y afférant et régler les conséquences dommageables des sinistres engageant la responsabilité de la CCBLM dans la limite de 10 000 € HT

1.9 : Allouer des gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes

M. Cougny dit que, sur la note envoyée, il n'était pas indiqué 20 000 €.

Madame la Présidente répond qu'en effet, il était indiqué 5 000 € et quand l'équipe représentant le futur bureau a travaillé sur ce dossier, le montant proposé est passé à 20 000 €.

M. Cougny demande si c'est une décision que tout le bureau partage.

Madame la Présidente répond que oui.

Proposition de délégations des attributions du conseil communautaire au Bureau communautaire :

2.1 : Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCBLM sont supérieurs à 20 000 € HT et inférieurs à 50 000 € HT, et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.

2.2 : Créer ou modifier les régies communautaires

Proposition de délégations des attributions du conseil communautaire au Bureau communautaire :

2.1 : Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCBLM sont supérieurs à 20 000 € HT et inférieurs à 50 000 € HT, et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.

2.2 : Créer ou modifier les régies communautaires

2.3 : Prendre, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget, toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivants : marchés passés dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;

2.4 : Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial de plus de 5% et sous réserve de l'avis formel de la Commission d'Appel d'Offres.

2.5 : Conclure et réviser le louage de choses et de biens immobiliers, en particulier les maisons de santé, les logements, et les biens commerciaux.

2.6 : Accepter au nom de la Communauté de Communes les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

2.7 : Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération d'agents non titulaires prévus par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par l'article 40 de la loi n°2012 -347 du 12 mars 2012.

Il est rendu compte, à chaque réunion du Conseil Communautaire, des décisions prises par la Présidente ou, le cas échéant, par les Vice-Présidents et des décisions prises par le Bureau communautaire.

La Présidente de la CCBLM peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité en vertu de l'article L 5211.9 du CGCT, à un ou plusieurs Vice-Présidents, à la Directrice Générale des Services, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les délégations de pouvoir à la Présidente et au Bureau communautaire telles que présentées ci-dessus.

Voix pour 42, abstentions 23, contre 0

Service Généraux - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil Communautaire

2026_CC_092

Mme Jocelyne GUERIN, Présidente de la Communauté de Communes, demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 5 Mars 2026.

Questions diverses

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 30 Avril 2026 à 18 H 30 au Gymnase de Moulins-Engilbert.

La Secrétaire de séance,

La Présidente de la
Communauté de Communes
Bazois Loire Morvan

Christine MASCARELLO.

Jocelyne GUERIN .

